

D2025-301

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

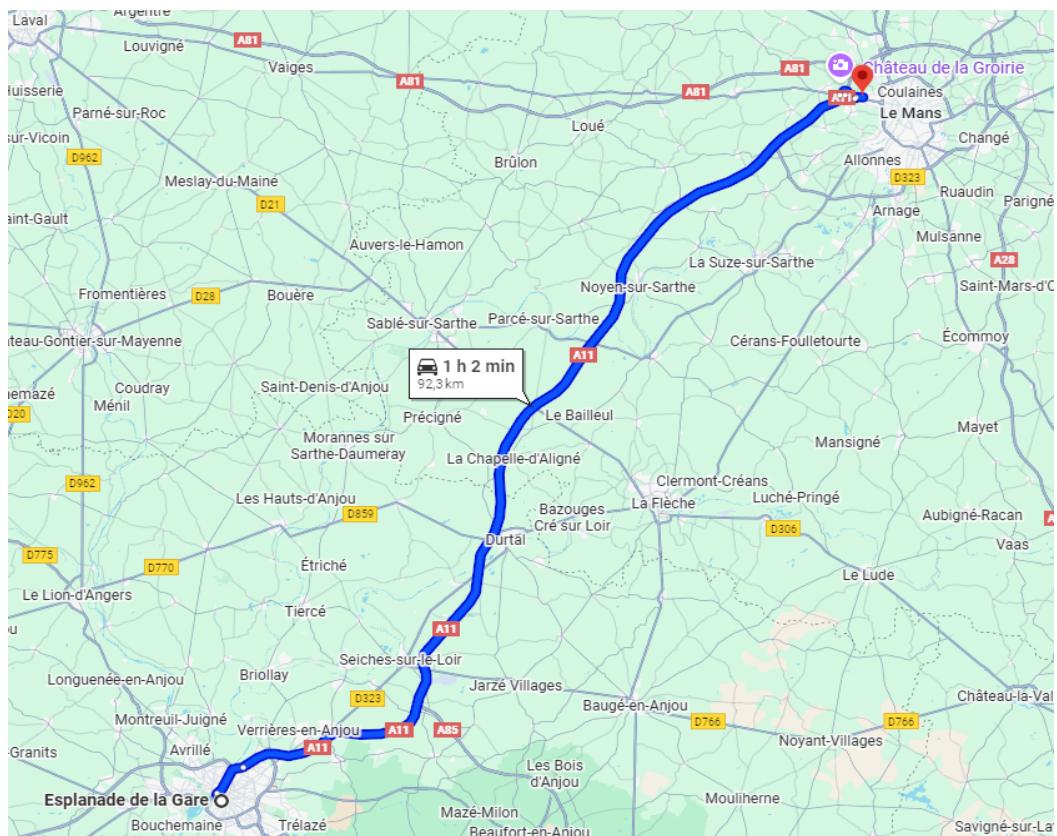
Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017- xxx) et les modifications apportées :	D2025-057
<ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	Non Oui Non Non
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Angers (central bus station) Esplanade de la Gare Quai A 49000 Angers Latitude 47.464897 - Longitude -0.557648
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Le Mans 22 Boulevard Louis le Prince Ringuet 72000 Le Mans Latitude 48.017473 - Longitude 0.149493

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	1 Itinéraire Angers (central bus station) - Le Mans
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h05	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	2 Fréquence Hebdomadaire Angers (central bus station) - Le Mans

Itinéraire Angers (central bus station) - Le Mans

Itinéraire Angers (central bus station) - Le Mans



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Angers (central bus station) - Le Mans

Fréquence Hebdomadaire Angers (central bus station) - Le Mans

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Angers (central bus station) - Le Mans		Le Mans - Angers (central bus station)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	10h30	11h35	19h55	21h00
Mardi	10h30	11h35	19h55	21h00
Mercredi	10h30	11h35	19h55	21h00
Jeudi	10h30	11h35	19h55	21h00
Vendredi	10h30	11h35	19h55	21h00
Samedi	10h30	11h35	19h55	21h00
Dimanche	10h30	11h35	19h55	21h00
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52